

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
82 boulevard de la Chaumette - BP 737
07007 PRIVAS CEDEX

À l'attention de Monsieur le Président,

Valence, le 22 octobre 2026

Objet : Demande préalable tendant à la communication de documents administratifs

Courrier recommandé avec accusé de réception

Monsieur le Président,

En application des articles L. 300-2 et L. 311-1 du code des relations entre le public et l'administration, les documents produits ou reçus par une collectivité territoriale dans le cadre de sa mission de service public présentent le caractère de documents administratifs et sont, sous réserve des exceptions prévues par la loi, communicables aux personnes qui en font la demande.

À ce titre, le Syndicat CFDT Interco Drôme-Ardèche sollicite la communication des documents administratifs détenus par le Département ayant servi à déterminer, pour les années 2021 à 2026, le nombre de postes pouvant être ouverts au titre de la promotion interne.

Notre demande porte, pour chacun des cadres d'emplois concernés et pour chacune de ces années, sur tout document administratif achevé retraçant ou ayant servi à établir ce calcul, notamment les tableaux, états, extractions ou feuilles de calcul faisant apparaître :

- les recrutements pris en compte pour l'application des règles statutaires de quota, avec leur date et leur mode de recrutement ;
- le cas échéant, les éléments de suivi, reliquats ou données reportés d'un exercice à l'autre ;
- les effectifs pris en compte pour l'application, le cas échéant, du mode de calcul alternatif fondé sur les effectifs, ainsi que la date à laquelle ces effectifs ont été appréciés ;
- les différents calculs effectués en application des dispositions statutaires applicables ainsi que le résultat obtenu selon chacune des modalités de calcul ;
- le nombre de postes pouvant être ouverts au titre de la promotion interne finalement retenu pour chaque cadre d'emplois ;
- les nominations effectivement prononcées au titre de la promotion interne ainsi que, le cas échéant, les possibilités non utilisées ou éléments reportés sur les exercices suivants.

Cette demande vise exclusivement les données objectives et les documents ayant permis de déterminer le nombre de postes pouvant être ouverts au titre de la promotion interne. Elle ne porte sur aucune appréciation relative à la valeur professionnelle ou à la manière de servir des agents.

Dans l'hypothèse où certains des documents sollicités comporteraient des mentions dont la communication serait susceptible de porter atteinte à un secret protégé par la loi, nous vous remercions de bien vouloir procéder, conformément à l'article L. 311-7 du code des relations entre le public et l'administration, à leur communication après occultation des seules mentions concernées.

Le présent courrier constitue une demande préalable de communication de documents administratifs au sens de l'article L. 311-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre ces éléments, de préférence sous format électronique.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en application des articles R. 311-12 et R. 311-13 du même code, le silence gardé par l'administration pendant un délai d'un mois à compter de la réception de la présente demande fera naître une décision implicite de refus.

En cas de refus exprès ou implicite, le Syndicat pourra alors saisir la Commission d'accès aux documents administratifs dans le délai de deux mois prévu à l'article R. 311-15 du même code.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marylise DELOCHE
Secrétaire générale
CFDT Interco Drôme Ardèche

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'deloche', with a large, stylized flourish above it.

DESTINATAIRE

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
82 boulevard de la Chaumette
BP 737
07007 PRIVAS CEDEX

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS** : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur internet** : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone** :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

26000 VALENCE HERRIOT

DEP: 11119
LE 22/10/26
Date : 11/11/19
Prix : 1.560UF
CRBT : R1

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐



Numéro de l'envoi : 1A 216 519 0132 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Syndicat CFDT Intercos 26/07
Maison des Syndicats
17 rue Georges BIZET
26000 VALENCE



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT